

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2016

**Rapporteur :
Monsieur André
GUENEGAN**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016 (accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Commissions municipales, organismes extérieurs - Modification de la représentation

Suite à la démission de madame Jannick YVON de son mandat de conseillère municipale, il convient de la remplacer dans la commission et les organismes extérieurs où elle siégeait.

Par courrier en date du 25 avril 2016, réceptionné dans les services le 03 mai 2016, madame Jannick YVON a adressé sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Ainsi, madame Mélanie THOMIN, candidate venant immédiatement après monsieur Matthieu STERVINOU sur la liste « Quimper pour vous », est devenue conseillère municipale à compter du 03 mai 2016.

Madame Jannick YVON siégeait :

- à la commission de l'urbanisme et des travaux ;
- à la commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- au conseil d'administration de la Maison Pour Tous d'Ergué-Armel.

Il convient donc de procéder à son remplacement au sein de ces commissions et de cet organisme extérieur.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales et dans les organismes extérieurs, après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire. La personne suivante remplacera madame Jannick YVON au sein des commissions et organismes extérieurs énumérés ci-dessous :

	Désignation par le CM :
Commission de l'urbanisme et des travaux :	Mélanie THOMIN
Commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap :	Mélanie THOMIN
Conseil d'administration de la MPT d'Ergué-Armel :	Mélanie THOMIN